

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 67/33/SPCG portant virement de crédits au budget 1967 (n° 1)

n° 67/33/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 avril 1967

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro
1 mai 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisés au budget local, dépenses extraordinaires, exercice 1967, les virements de crédits d'article à article suivants :
Chapitre 2, « Dépenses extraordinaires » De l'article 2, -\$ 1, « Camp des Gardes » 1.200.000 À l'article 4, \$ 1, « Acquisition véhicules » 1.200.090